



**EUROPE 1**

**LOUIS SCHWEITZER – Le 10/09/2006 – 09 :05**

**DONAT VIDAL-REVEL**

Bonjour Louis SCHWEITZER.

**LOUIS SCHWEITZER**

Bonjour.

**DONAT VIDAL-REVEL**

On va parler aujourd'hui des difficultés que rencontrent certains jeunes, dans la recherche de leur premier emploi, à la fin de leurs études.

**LOUIS SCHWEITZER**

Faire des études, apprendre un métier doit permettre de préparer l'avenir. Le premier stage professionnel, le premier emploi vous mettent le pied à l'étrier, c'est le passage dans la vie active. Lorsque vous avez travaillé et réussi votre apprentissage ou vos examens, et que les portes se ferment sans raison pour un premier emploi, c'est incompréhensible.

**DONAT VIDAL-REVEL**

Est-ce que vous voulez dire que le chômage quelque part est une discrimination ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Si on vous refuse un emploi parce qu'il n'y a pas de travail, ce n'est pas de la discrimination, mais ce n'est pas la même chose que lorsqu'on vous refuse un emploi parce que vous vous appelez Nourredine, parce que vous êtes Noir ou encore en raison de votre adresse ou de votre apparence physique.

**DONAT VIDAL-REVEL**

Mais comment le prouver alors ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Ce n'est pas toujours évident, il arrive aussi que ce soit dit clairement. Cet été, la HALDE a fait projeter deux petits films dans les salles de cinéma. Ils livraient deux témoignages, celui d'un jeune apprenti boulanger qui s'est vu répondre par un employeur " mais vous êtes Noir ", et celui d'une jeune femme handicapée à qui on a refusé un poste de responsabilité parce qu'elle était en fauteuil roulant. Ces deux personnes présentaient les compétences requises, mais les portes se sont fermées pour elles pour d'autres raisons. C'est cela la discrimination.

**DONAT VIDAL-REVEL**

Que faire alors dans de telles situations ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Premièrement ne pas se résigner, la discrimination est un délit, elle est sanctionnée par la loi et la HALDE veille à aider chacun à faire respecter la loi.

**DONAT VIDAL-REVEL**

Quelles mesures peuvent être prises, très concrètement, pour éviter ces discriminations à l'embauche alors ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Il y a plusieurs façons d'agir, de nombreuses entreprises se sont engagées en signant la Charte de la Diversité, c'est la preuve d'une prise de conscience, c'est un premier pas, il faut ensuite que cela se traduise

concrètement.

**DONAT VIDAL-REVEL**

La Charte de la Diversité, c'était...

**LOUIS SCHWEITZER**

C'est une Charte que les entreprises signent par laquelle, elles s'engagent à lutter contre toutes les discriminations dans l'emploi. La HALDE va prochainement publier un ensemble de bonnes pratiques mises en place dans plusieurs secteurs. D'ores et déjà, on trouve sur notre site [www.halde.fr](http://www.halde.fr) des exemples. Je veux citer également les associations, comme l'association pour Faciliter l'Insertion Professionnelle des Jeunes Diplômés, qui aide des jeunes diplômés à trouver leur premier emploi. Leur action consiste à épauler les candidats, à valoriser leur acquis auprès des employeurs et à combattre les préjugés. Et, l'expérience le prouve, ça marche.

**DONAT VIDAL-REVEL**

La HALDE envisage-t-elle des actions spécifiques ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Nous avons commencé par nous adresser à des grandes entreprises, et nous avons mis en place avec elles des initiatives que nous allons développer, généraliser, faire mettre en œuvre par d'autres entreprises, de façon à ce qu'elles soient généralisées. Et puis, les organisations syndicales ont aussi un rôle important à jouer.

**DONAT VIDAL-REVEL**

Merci Louis SCHWEITZER, je rappelle le numéro de téléphone de la HALDE : le 08.1000.5000 ; 08.1000.5000 ; et l'adresse : 11 rue Saint-Georges à Paris dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement. FIN{